



Outils - Réseaux

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL PASSAGE A TEMPS PARTIEL

Entre les soussignés :

Association Outils-Réseaux représentée par Jean-Michel CORNU,
agissant en qualité de Président,
Siège social : 183 avenue de Montpellier, 34270 Claret
d'une part

et

Madame Jessica DESCHAMPS
Né le 04 août 1979 à Ermont (95)
N° SS : 2 79 08 95 219 015 05
demeurant Résidence Elodée, Bât B, App 5
600 chemin du Sablasou
34170 Castelnau le lez
de nationalité française,
d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la modification de la durée de travail.

La salariée, Jessica Deschamps, actuellement à temps plein, travaillera désormais à temps partiel, à sa demande.

Cet avenant prendra effet à compter du 1er juillet 2020, pour une durée de 1 an renouvelable.

Article 2 : Fonction

Madame Jessica Deschamps exercera la fonction de Responsable administrative de l'association et chef de projets :

Ses fonctions sont :
Responsable administrative de la structure
Gestion administrative des formations

Conceptions graphiques pour le compte de l'association et/ou dans le cadre des missionnements de l'association.
Participation aux projets de l'association et de l'archipel Outils-Réseaux.

Madame Jessica Deschamps est classée au groupe 7 de la convention collective de l'animation, coefficient 400.

Article 3 : Durée du travail

Madame Jessica Deschamps effectuera son travail à temps partiel sur la base de 30,00 heures par semaine.

Article 4 : Rémunération

Madame Jessica Deschamps percevra une rémunération mensuelle brute fixée à 2318,54 euros pour le nombre d'heures de travail mentionné à l'article 3 du présent avenant, prenant compte du déroulement de carrière et de l'ancienneté de la salariée.

Fait en deux exemplaires originaux, le 1er juillet 2020.

Le Président

Jean-Michel CORNU

JM CORNU


La salariée

Jessica Deschamps

